

## LE STANC CARBONNIER

Société civile professionnelle d'avocats

Au capital de 900 euros

Siège social : 105 avenue de Lodève – 34000 MONTPELLIER

RCS de MONTPELLIER – 821 741 337

---

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026

---

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026,

A 11 heures,

Les associés de la société LE STANC CARBONNIER, société civile professionnelle d'avocats, au capital de 900 euros, immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le numéro 821 741 337, se sont réunis au siège social, situé au 105 avenue de Lodève – 34000 MONTPELLIER, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social – établissement principal de la société LE STANC CARBONNIER ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Mise à jour des informations personnelles des associés ;
- Modification des statuts en conséquence ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian LE STANC, co-gérant et associé de la société.

Madame Lisa LE STANC, co-gérante et associée, est secrétaire de la séance.

Sont présents :

- M Christian LE STANC, propriétaire de .....30 parts sociales ;
- Mme Lisa LE STANC, propriétaire de .....30 parts sociales ;
- M Bruno CARBONNIER, propriétaire de..... 30 parts sociales.

Soit un total de 90 parts sociales.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée générale :

- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Personne ne demandant la parole, Le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

La discussion est ouverte.

## **PREMIERE RESOLUTION**

---

L'assemblée générale, ratifie le changement de siège de la société, conformément aux dispositions statutaires, ainsi que la modification des statuts qui en résulte.

Le siège de la société se trouve donc maintenant à l'adresse suivante :

**10 boulevard Victor Hugo – 34000 MONTPELLIER**

L'assemblée générale, décide de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

### **« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

*Le siège social est fixé au : 10 boulevard Victor Hugo – 34000 MONTPELLIER*

*Le siège pourra à tout moment être transféré à une autre adresse. Si celle-ci est comprise dans le même Barreau, la décision des associés devra être prise en assemblée à la majorité des trois quarts des membres présents ou représentés. Si le nouveau siège doit être extérieur au Barreau commune, la décision exigera l'unanimité des associés. Les mêmes règles s'appliqueront au lieu d'exercice professionnel en commun s'il est distinct du siège. »*

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale indique le changement d'adresse de Madame Lisa LE STANC, co-gérante et associée. Son domicile se trouve dorénavant au 11 rue Guillaume de Nogaret – 34000 MONTPELLIER.

De plus, suite à de nombreux changements sur le plan personnel, les informations des associés ont été simplifiées. Dorénavant, il ne sera plus indiqué la situation maritale des associés.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### TROISIEME RESOLUTION

---

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

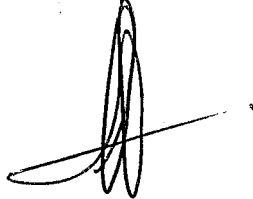
A MONTPELLIER,

Le 1<sup>er</sup> janvier 2026

**M Christian LE STANC**  
*Gérant et associé*



**Mme Lisa LE STANC**  
*Gérante et associée*



**M Bruno CARBONNIER**  
*Gérant et associé*

